

Dans les coulisses des autorités politiques

Rien de plus antinomique que les salles du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Il suffit de voir la taille et la disposition des sièges pour s'en convaincre. Mais la différence est plus profonde encore.



La salle du Parlement est un lieu public par excellence : plus encore que la tribune réservée au public, que les bancs pour la presse, la présence des caméras de la télévision locale témoigne de cette vocation. C'est le lieu du débat, des effets rhétoriques, parfois des huées, des applaudissements ou des rires... C'est le lieu de confrontation. C'est le lieu où des majorités se forment pour vaincre des minorités. Cent cinquante députés, des huissiers, des journalistes, des membres du Bureau, des conseillers d'Etat. C'est tout un monde qui grouille, arpente, déambule, vote, remet à l'ordre, interroge, répond, affirme, s'affirme, s'interpelle, se contredit. Le parlement siège chaque mardi. Mardi, le jour de Mars, dieu de la guerre et de la mêlée...

A l'inverse, la salle du gouvernement est intime. Neuf places. Y siègent les sept membres du Conseil d'Etat, le chancelier et son adjointe. On ne s'y fait pas face comme au parlement, on est coude à coude. Les visites sont rares, furtives. Elles doivent se retirer pour laisser place aux discussions. Il est exceptionnel que le débat devienne houleux : dans la concertation, on y cherche le consensus plutôt que la majorité. On tend toujours à construire un moyen terme entre les intérêts des départements, entre les sensibilités politiques, entre les convictions et le principe de

réalité. Il est rare qu'une majorité impose un projet ficelé à une minorité ; il est rare qu'on y vote formellement : le respect mutuel et la collégialité y sont la règle. Dernière précision : le Conseil d'Etat siège chaque mercredi. Le jour de Mercure, dieu du commerce entre les hommes !



Voilà deux cuisines à l'ambiance bien différente, mais parfaitement complémentaires : le Grand Conseil assaisonne, pimente ou affadit les plats que lui passe le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat reçoit constamment de la part du Grand Conseil de nouvelles suggestions (les postulats), de nouvelles recettes (les interpellations) et de nouvelles commandes (les motions).

Dans ces deux chambres se mitonne, en deux temps, la cuisson lente de la démocratie. Cette dernière ne saurait exister sans le contraste entre le travail du législatif et de l'exécutif, ni sans l'échange constant et réciproque entre la pièce feutrée et la salle bruyante.